



ARRETE N° 2025 - 270
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Route Emile Renouf au n° 33
Résidence « Les Balcons de Honfleur »
AGIS Déménagements
Vendredi 9 Mai 2025

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Agis Déménagements – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Route Emile Renouf au n° 33, Résidence « Les Balcons de Honfleur », le Vendredi 9 Mai 2025, de 7h00 à 15h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société AGIS Déménagements est autorisée à effectuer un déménagement, Route Emile RENOUF au n° 33, Résidence « LES BALCONS DE HONFLEUR », le VENDREDI 9 MAI 2025, de 7H00 à 15H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Route Emile Renouf, aux abords du n° 33, à la date et horaire cité dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Un balisage de sécurité autour de la zone d'intervention ainsi que des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Avril 2025
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL

